



PIÈCES AUTOMOBILES PRO

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 18/01/2024

L.C.R.

Echéance le : 29/02/2024

Magasinier :

PHILIPPOT JUSTINE

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4355944	0165285			Zone Expedition : 03			4994636
Designation	N° Pièce	Quantité ou temps	C.T.	Prix unitaire hors taxe	Ramise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4994636 DU 18/01/2024 **							
1 MOTEUR DE MOTOVENT AM	VAL715278	1,00	4	87,70	20,00	70,16	70,16
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 70,16							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNÉE QUI SUIT LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants T.V.A		Total T.T.C	
P.T. : 70,16				(4) 20.000		84,19	
M.O. : 0,00 70,16				70,16			
O.I.V. : 0,00				14,03			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4355944	0165285	4994636
Echéance le :	29/02/2024	
18/01/2024		84,19



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes (livraisons, réparations et prestations de services) sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation, et ce sans aucune condition d'acompte, lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de Commerce. Il est expressément convenu que les factures de paiement restent payables pour le client jusqu'à la date d'échéance. Les factures de paiement sont payables à la date d'échéance, et non pas à la date de livraison. Les factures de paiement sont payables à la date d'échéance, et non pas à la date de livraison. Les factures de paiement sont payables à la date d'échéance, et non pas à la date de livraison.

RESPONSABILITÉ DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.22-112 du Code de Commerce. Les factures de paiement sont payables à la date d'échéance, et non pas à la date de livraison.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.